

BARREAU DE TOULOUSE

RENTÉE SOLENNELLE DE LA CONFÉRENCE DU STAGE

4 DÉCEMBRE 1960

Discours de M. le Bâtonnier L. REMAURY



ELOGE DE SULPICE SÉVÈRE

par M^e Jean GRANIER

Avocat stagiaire près la Cour d'Appel

Lauréat de la Conférence

Prix Alexandre-Fourtanier - Médaille d'or

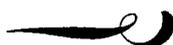


LA MYSTÉRIEUSE AFFAIRE DE SOLAR

par M^e Claude GOURG

Avocat stagiaire près la Cour d'Appel

Lauréat de la Conférence du Stage - Prix Ebelot



Imprimerie spéciale de la GAZETTE DES TRIBUNAUX DU MIDI
28 allées Jean-Jaurès
Toulouse

1960

LA MYSTÉRIEUSE AFFAIRE DE SOLAR

par M^e Claude GOURG

Avocat stagiaire près la Cour d'Appel
Lauréat de la Conférence du Stage - Prix Ebelot



MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL,
MES CHERS CONFRÈRES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Vers la fin de Janvier 1776, l'Abbé de l'Epée, qui, depuis quelques années, s'était donné pour mission d'instruire les sourds-muets, visitait par hasard l'Hôtel-Dieu à Paris.

Une religieuse lui présenta un jeune garçon, atteint de surditité, et dont l'Hôpital Parisien, Bicêtre, s'était débarrassé.

Elle indiqua à l'Instituteur des sourds-muets que cet enfant avait été découvert, errant dans les champs, aux environs de Cuvilly, bourg de Picardie, le 1^{er} Août 1773.

L'Abbé de l'Epée promit à la religieuse, qui s'intéressait au sort du jeune sourd-muet, de venir souvent à l'Hôtel-Dieu pour apprendre à cet enfant les premiers éléments de la dactylogogie, langage créé pour ceux qui ne peuvent ni entendre, ni parler.



Joseph — c'est le nom sous lequel l'Abbé désigna son nouvel élève — avait les cheveux blonds, les yeux bleus tirant un peu sur le gris, le nez de forme aristocratique et — signe combien distinctif — une surdent à la mâchoire supérieure gauche.

Comme il avait l'esprit prompt, il se fit vite comprendre de son professeur.

« Il se souvient d'un grand jardin, plein de beaux fruits. Il se rappelle sa mère avec des colliers, une montre et des dentelles ; elle s'habille parfois comme un homme ; elle est servie par des domestiques ; il a une sœur ; son père qui boitait est mort. »

« Un jour, un cavalier a pris Joseph en croupe, lui a couvert le visage d'une sorte de voile, puis l'a emmené bien loin. »

« Ce ravisseur, il l'avait souvent vu chez sa mère qui paraissait recevoir avec plaisir cet inconnu. »

Le Ministre de la Guerre, à qui l'Abbé de l'Epée avait écrit le récit fait par le jeune sourd-muet, envoya une Note à toutes les brigades de maréchaussée de France, le 1^{er} Mars 1776, dans le but de découvrir la famille de l'enfant.

Parmi les nombreuses lettres que reçut l'Abbé de l'Epée, une seule paraissait valable. Elle provenait de Toulouse où la dame de Hauteserre conta la disparition d'un jeune sourd-muet, fils du Comte de Solar. Cet enfant, disait-elle, avait les cheveux blonds, les yeux bleus tirant un peu sur le gris et une surdité... tout le portrait de Joseph, l'enfant trouvé à Cuvilly.

L'Abbé de l'Epée classa cette lettre, préoccupé qu'il était de sauvegarder la vie de son jeune élève, que l'on avait essayé à plusieurs reprises d'enlever. Il décida alors de le prendre avec lui dans sa maison de la rue des Moulins.

★
★

Vers cette époque, Paris commençait à s'intéresser à l'œuvre des sourds-muets et à l'heure des cours, on se bousculait aux portes de la rue des Moulins pour voir les muets « réciter » leurs leçons.

Un jour de Juin 1777, une dame, placée au premier rang des assistants, distingua parmi les élèves le jeune Joseph. Après l'avoir longtemps regardé, elle dit : « Celui-ci est le fils de M. le Comte de Solar ». Pour la deuxième fois, l'Abbé de l'Epée entendait ce nom.

Cette personne, Madame de Bierre, interrogée, déclara qu'elle avait vu le jeune Comte chez une de ses amies, grand'tante de l'enfant. Hélas ! cette personne était morte, mais sa servante vivait encore.

L'ancienne domestique, convoquée chez l'Abbé de l'Epée, se présenta sans tarder ; on introduisit Joseph qui, dès le seuil de la pièce, courut à la servante et se jeta dans ses bras, tandis que la bonne fille, toute larmoyante, couvrit de caresses cet enfant qu'elle n'avait point vu depuis six ans... Oui, c'était bien là Guillaume de Solar.

Elle indiqua à l'Abbé de l'Epée la pension de la dame Allain où, pendant quatre ans, le petit de Solar avait été placé.

En apercevant son ancien pensionnaire, la femme Allain le pressa sur son cœur, l'embrassa tendrement. Elle jura que son cœur ni ses yeux ne pouvaient s'y tromper : c'était bien Guillaume de Solar.

Elle appela sa fille et sa vieille servante qui le reconnurent immédiatement. Joseph, ou plutôt Guillaume, semblait de son côté retrouver avec plaisir gens et choses.

L'épreuve était décisive ; elle allait entraîner d'autres confrontations plus convaincantes encore.

Par la dame Allain, l'Abbé de l'Epée apprit que certains membres de la famille du jeune de Solar se trouvaient à Paris et à Clermont-en-Beauvaisis. Il amena donc son protégé à Clermont.

★★

M. d'Hostel de la Baronnière, lieutenant général du baillage, visité tout d'abord, hésita quelque peu à reconnaître — dans cet adolescent — son neveu, dont il avait appris la mort par sa mère qui l'avait prié « de garder secrète cette nouvelle ». Ayant flairé quelque mystère, il ne fut pas très étonné de voir Guillaume vivant.

M. Clignet de la Motte, frère de Madame de Solar, également fixé à Clermont, reconnut immédiatement en Joseph son neveu.

On appela en témoignage la femme Leroy, qui avait été la nourrice du petit Guillaume. Elle révéla que cet enfant portait une « lentille » au bas de la hanche gauche. On déshabilla Joseph et, stupéfaction ! à l'endroit indiqué... il avait une « lentille ».

L'Abbé de l'Epée apprit à Clermont que M. Clignet de Marqueny, ancien avocat au Parlement et père de M^{me} de Solar, existait encore et habitait la capitale.

Rentré à Paris, il pria donc le vieillard de venir le voir pour « reconnaître ou méconnaître » le jeune sourd-muet.

M. de Marqueny, fort ému, considéra longuement son candidat petit-fils, lui ouvrit les bras et le pressa sur son cœur. Il revoyait en lui sa fille telle qu'elle avait été dans ses jeunes années et ce qui le frappait davantage encore, c'était « un air de famille répandu sur toute la physionomie du muet ».

Il n'y avait donc plus de doute possible, l'enfant perdu de Cuvilly, appelé Joseph, et le jeune Guillaume de Solar n'étaient qu'un seul et même personnage.

Désormais l'Abbé de l'Epée put reconstituer l'enfance de son jeune protégé.

★
★★

Ce qu'il recueillit sur ce point n'était guère brillant.

La vie de la Comtesse de Solar n'était pas de celles qui peuvent figurer avantageusement dans les annales de la morale en action à l'usage des jeunes filles.

Mariée au Comte de Solar, ancien blessé au service du Roi, elle eut de lui deux enfants, Guillaume, sourd-muet, né en 1762, et Caroline qui vit le jour deux ans plus tard.

Le petit Guillaume avait été placé en nourrice à Clermont puis expédié à Paris chez Madame Allain, alors qu'il n'avait que cinq ans.

Débarrassés de leur petit infirme, les de Solar, ainsi que leur fille, quittèrent Clermont et partirent pour Albi, où ils séjournèrent quelque temps avant de s'installer dans les environs, à la Grainerie, propriété appartenant à l'un de leurs amis.

Les de Solar écrivirent alors à la dame Allain de confier leur fils au voiturier qui le leur amènerait comme un vulgaire colis.

Peu de mois après le retour de cet enfant au foyer familial, sa mère, déjà lasse de son exil, revint seule à Paris où, prétendait-elle, l'appelaient de graves intérêts.

Le Comte de Solar mourut en son absence en Janvier 1772 et cet incident n'incita pas la comtesse à abréger son voyage ; il faut dire que sa mésintelligence avec son mari était flagrante.

Ce n'est qu'au cours de l'été seulement qu'elle revint à Albi. Elle emballa sa fille et ses hardes et se disposait à partir pour Toulouse. « Il fallut la contraindre d'emmener son fils dont elle refusait absolument de s'embarrasser ; on veilla donc à ce qu'elle ne l'oubliât point, ce dont elle marqua un violent dépit ».

Arrivée à Toulouse, elle prit à loyer un appartement dans la belle maison d'un ancien juge-mage, rue du Sénéchal.

★
★★

L'immeuble comportait un grand jardin planté d'arbres fruitiers mais le petit sourd-muet en profita rarement, car sa mère s'était déjà soulagée de sa présence en le confiant à un maître de pension, nommé Cadours.

Elle-même ne se privait de rien quoiqu'on ne lui connût aucun autre revenu que la modique pension de veuve d'officier ; elle prétendait se créer des ressources « en donnant à jouer et en sollicitant des grâces ».

Elle était entrée en relation « d'affaires » avec un procureur, Maître Belin, qui avait pour clerc un jeune étudiant en droit, nom-

mé Cazeaux, originaire de Charlas, bourg situé à quelques lieues de Toulouse.

Cazeaux se montrait fort assidu chez la Comtesse de Solar et les voisins remarquaient ses fréquentes visites ; ils ne se privaient d'ailleurs pas d'insinuer que la veuve, ayant grand désir de se remarier, s'était résolue à épouser, faute de mieux, l'étudiant dont les parents étaient d'assez riches cultivateurs.

Ceux-ci ne savaient rien de ces espoirs matrimoniaux et l'on disait que jamais ils ne donneraient leur consentement à une union qui lierait pour la vie leur fils à une aventurière sans écus et chargée de deux enfants dont un sourd-muet.

Tout à coup cette mère, jusque-là peu tendre, est prise d'une insolite sollicitude pour son petit garçon ; elle annonce hautement et partout à qui veut l'entendre, son projet d'entreprendre avec Cazeaux un voyage aux Pyrénées, afin de conduire « son cher petit muet » aux eaux de Bagnères.

Et voilà comment un jour de l'été 1773, les habitants de la rue Matabiau avaient vu Cazeaux, monté sur un cheval, prendre en croupe le petit Comte ; Madame de Solar, retenue, disait-elle, par des affaires urgentes, avait renoncé à accompagner son enfant.

Mais si l'on fut étonné qu'elle le confiât à un si jeune homme, on le fut bien davantage encore en constatant que les semaines, les mois s'écoulèrent avant que ni l'un ni l'autre reparût.

Ce n'est que seulement en Mars 1774, bien des mois après son départ, que Cazeaux revint... mais il revint seul !

Le petit Solar, prétendait-il, était mort au cours du voyage, ce qui fit jaser davantage, car la mère n'avait pas porté le deuil.

Elle ne sembla pas attristée du décès de son fils et le scandale de son inconduite, bien au contraire, s'accrut ; faisant ménage avec Cazeaux, elle quitta la rue du Sénéchal ; les deux amants se réfugièrent dans un faubourg où la malheureuse devint mère et l'étudiant dut porter le nouveau-né aux enfants trouvés.

Cazeaux, ensorcelé par cette sirène, ne pouvait se soustraire à son emprise. Ses parents voyaient avec effroi leur garçon, encore stagiaire et sans situation, enlisé dans cette intrigue. La Comtesse, pour vaincre leur résistance, cherchait à déguiser sa misère. On a une lettre d'elle à l'un de ses parents, M. Jouaisneau, par laquelle, avec une inconscience cynique, elle lui conjure de lui prêter une somme d'argent :

« Ce n'est pas, écrit-elle, pour tromper ceux qui m'en avanceront ici... mais pour me faire croire plus riche, vis-à-vis du père du monsieur que je dois épouser. Nous sommes d'accord le fils et moi !... Je vous dévoile mon secret et vous prie de me le garder

également sur la mort de mon fils que j'ai perdu de la petite vérole ».

Un évènement survint qui mit fin à cette déchéance : mal rétablie de la naissance de son dernier-né, la Comtesse de Solar mourut au cours de l'automne 1775. Les créanciers se précipitèrent sur les quelques hardes qu'elle possédait encore et « qu'ils saisirent, pour ainsi dire, sur son cadavre ».

La petite Caroline, alors âgée de onze ans, se trouva sans rien. Il ne semble pas que Cazeaux la secourût car la pauvre enfant dut, pour ne pas mourir de faim, travailler au-delà de ses forces.

L'un des parents de M^{me} de Solar, M. Moreau de Vormes, qui habitait Paris, la fit rechercher et la recommanda à M. de Parazol, premier avocat général au Parlement de Toulouse. Ce haut magistrat la garda pendant quelque temps avant de la remettre à M. Moreau de Vormes, chargé de sa tutelle.

Voilà ce que l'Instituteur des sourds-muets avait pu recueillir sur l'enfance et la famille de son jeune protégé.



Estimant que Joseph était indubitablement le Comte de Solar, l'Abbé de l'Épée jugeait tout simple que cette vérité incontestable fut proclamée sans forme de procès ; mais on lui fit comprendre que les choses ne se passaient pas ainsi et qu'il lui fallait tout d'abord se rapprocher des mandataires de M^{me} de Solar, les intérêts de la fillette pouvant se trouver lésés par la réapparition de son frère.

L'Abbé se rendit donc chez M. Moreau de Vormes, tuteur de Caroline.

Celui-ci écouta attentivement le récit de l'Abbé et concéda poliment que les attestations de l'aïeul et des oncles de Joseph, celle aussi de la nourrice, n'étaient pas sans intérêt, mais encore faudrait-il qu'elles soient répétées sous serment devant les Juges, discutées par des avocats et homologuées par un jugement en forme.

L'Abbé, un peu surpris, insinua que le Duc de Penthièvre, sur le simple rapport de ces reconnaissances, venait d'attribuer à l'enfant sans nom, celui de « Solar » ainsi qu'une pension de 800 livres.

A cet argument, que l'Abbé jugeait sans réplique, le tuteur de Caroline répondit que, se devant tout à sa pupille, il s'était inquiété à juste titre de cette générosité hâtive qui tranchait une question non encore débattue.

Caroline, en effet, touchait de son côté une pension de quatre cents livres, comme héritière indiscutée des Solar. Or, n'était-il

pas à craindre que la rente de huit cents livres accordée à Joseph n'amenât la suppression de la pension de Caroline ?

L'Abbé de l'Épée répliqua que les intérêts de la fillette ne se trouvaient en rien lésés par la réapparition de son frère, puisque leurs parents n'avaient laissé que des dettes.

En quoi l'Abbé se trompait encore, tablant sur des renseignements incomplets, ainsi que voulut bien le lui expliquer M. de Vormes.

Il est vrai que les créanciers de M^{me} de Solar se sont emparés de tout ; mais il existait dans la succession de son mari un contrat sur l'Hôtel de Ville de Paris de quarante mille livres, qui avait été substitué par testament au jeune Solar et non à sa sœur.

Voilà donc un droit pour Caroline, unique héritière de feu Guillaume de Solar, son frère.

L'Abbé fut frappé par l'affectation de M. de Vormes à prononcer ces mots « feu Guillaume de Solar ».

Il riposta que l'acte de décès de son protégé n'existait nulle part... Certains pensent le contraire, affirme froidement le tuteur de Caroline.

L'Abbé écoute ces choses, plus incrédule que troublé. A son insistance, M. de Vormes répond que cet acte décisif sera produit en temps utile, et, que, pour procéder avec méthode, il importe d'abord de confronter Caroline avec son prétendu frère.

Rien dans cette proposition n'était pour déplaire à l'Abbé de l'Épée ; mais son interlocuteur exigea de lui qu'il s'engageât par serment à ne point prévenir son élève et à ne pas l'aviser de la prochaine visite de sa sœur.

L'Abbé jura de bon cœur... mais il ne semble pas qu'il eût réclamé du tuteur de Caroline pareil engagement. Et peut-être, en négligeant cette précaution, commit-il une lourde maladresse !...

★★

La confrontation eut lieu mais ne donna aucun résultat positif, la jeune Caroline de Solar persistant à dire qu'elle rencontrait Joseph pour la première fois.

L'Abbé de l'Épée ne s'avoua point vaincu et invita la fillette à dîner chez lui. Au cours de ce repas, il remarqua que Caroline et Joseph conversaient entre eux à l'aide d'une mimique qui n'avait rien à voir avec la dactylogogie. Comment donc ces deux enfants se seraient-ils compris, s'ils n'eussent été accoutumés depuis longtemps à une mimique — pour eux seuls — intelligible ?

Au cours de ce même repas, quelqu'un ayant demandé à M^{lle} de Solar quel était le sujet qui semblait tant les amuser l'un et l'autre,

elle répondit : « qu'ils parlaient de leur mère et des petites histoires qui leur étaient arrivées lorsqu'ils vivaient ensemble ». « C'est donc qu'elle reconnaît Joseph pour son frère » remarqua l'un des convives.

« Non, fit simplement Caroline, je ne le reconnais point, mais je trouve en lui certains traits de visage qui me le rappellent. »

Comment expliquer ces contradictions ? Elles fleurissent, il faut le dire, la leçon bien apprise mais mal retenue.

Bien qu'on ne possède aucune autre preuve qu'un mot de Caroline elle-même, on peut se risquer à croire que l'attitude ambiguë de la fillette avait été conseillée par son tuteur. Celui-ci, d'ailleurs, entretenait, dès cette époque, une correspondance avec Cazeaux, l'étudiant toulousain, qui avait tenu auprès de la défunte comtesse un rôle assez équivoque. Ces lettres étaient écrites sur le ton de la confiance, on pourrait même dire de la complicité.

Mais les événements allaient se précipiter.

Au mois d'octobre 1777, l'Abbé de l'Épée était mandé d'urgence chez le Procureur du Roi, qui se jugeait obligé d'intervenir dans cette cause importante à l'ordre public.

La justice étant saisie, il n'était plus possible d'arrêter son cours, Joseph, en raison de son âge et de son infirmité, fut aussitôt pourvu d'un tuteur en la personne du sieur Bonvalet, avocat au Parlement ; d'autre part, le Ministère Public entamait la procédure en formulant plainte contre les auteurs et les complices du rapt et de la suppression criminelle dont avait été victime le sourd-muet Joseph, supposé fils de feu le comte et de feu la comtesse de Solar.

★★

L'appareil judiciaire fonctionna sans tarder et le 5 février 1778, l'étudiant Cazeaux était arrêté à Toulouse et conduit dans l'un des sombres cachots de la prison de la Miséricorde, terreur des malandrins toulousains, et qu'on nommait les « ménageries ».

En mars, il fut transféré au Grand Châtelet à Paris.

Interrogé, Cazeaux nia les faits qui lui étaient reprochés.

Il raconta dans quelles circonstances il avait été amené à s'occuper du fils de la comtesse de Solar, au sujet de laquelle, d'ailleurs, il resta fort discret, et dans quelles conditions il conduisit l'enfant à Bagnères.

Le départ, dit-il, fut fixé à une date qu'il ne pouvait, après cinq ans, préciser, mais qu'il se rappelait être la fin août ou le début septembre.

L'Abbé Cazeaux, frère de l'étudiant, était aussi du voyage jusqu'à Montégut. Là, il laissa Cazeaux et le sourd-muet qui arrivèrent à Charlas le lendemain.

Puis ce fut le départ pour Bagnères en compagnie de la mère de l'étudiant.

Quand la saison d'eaux fut terminée, c'est-à-dire au bout d'une quinzaine, il fallut reprendre la route du retour. Madame Cazeaux, qui s'était attachée à cet enfant, insista beaucoup pour qu'il s'arrêtât chez elle. Non seulement le fils Cazeaux y consentit, mais il s'installa, lui aussi, chez ses parents pour l'hiver.

En décembre, une épidémie de petite vérole désola le village et le petit Guillaume fut des premiers atteints. Le docteur le plus renommé de la région vint au chevet du petit malade et dut, en même temps, soigner Cazeaux qui, ayant continué à partager le lit du jeune comte, fut en proie au délire, si bien que lui aussi resta, durant de longs jours, « aveugle, sourd et muet ».

Sans qu'il s'en fût douté, le petit Solar était mort à ses côtés, le 28 janvier 1774, ajoutant, d'ailleurs, que l'acte de décès et d'inhumation, rédigé par le Curé de Charlas, était inscrit au registre de la paroisse.

Telle fut la déclaration de Cazeaux. Elle ne manqua pas de produire un effet désastreux pour la thèse de l'Abbé de l'Épée. Si le jeune Solar avait passé la seconde quinzaine de septembre 1773 aux eaux de Bagnères, il ne pouvait être l'enfant trouvé le 1^{er} août de cette même année sur une route de Picardie.

Depuis plus d'un mois Cazeaux agonise dans sa prison, lorsqu'une voix s'élève pour lui, celle d'Elie de Beaumont, avocat célèbre pour la part qu'il a prise à la réhabilitation de Calas.

Elie de Beaumont part aussitôt en guerre et une confrontation entre Cazeaux et Joseph est ordonnée.

Le protégé de l'Abbé de l'Épée sera assisté d'un interprète, sourd-muet lui-même, à qui l'on écrira les questions sur une ardoise, pour qu'il puisse, par des signes, les traduire et l'on décide, en outre, que Cazeaux sera confondu avec cinq jeunes gens de son âge et de même taille que lui.

Au jour fixé, le Lieutenant Civil, ainsi que deux Conseillers au Châtelet prennent place sur le siège. On introduit Joseph à qui l'on demande — par l'entremise de l'interprète — s'il reconnaît quelqu'un parmi les six jeunes gens qui sont là ?

Il étend les bras et touche l'un des six figurants... Ce n'est point Cazeaux. Le Magistrat ordonne à l'individu désigné de se tenir à l'écart ; puis la même question est de nouveau posée.

Le muet dévisage les cinq jeunes hommes et montre du doigt l'un d'eux... Ce n'est pas encore Cazeaux.

A la troisième interpellation, seulement, il indique l'étudiant toulousain dont les assistants ont remarqué durant toute la scène, la pâleur et le tremblement.

Le Lieutenant civil poursuit son interrogatoire :

— Joseph a-t-il vu chez sa mère celui qu'il vient de désigner ?

— Oui.

— Ce monsieur a-t-il amené Joseph aux eaux ?

— Non.

On lui posa quelques autres questions et l'interrogatoire s'arrêta là, les Juges semblant déroutés par ce témoin sourd et muet qu'ils ne pouvaient « cuisiner » à leur habitude et surprendre par des demandes inopinées.

Est-il besoin de dire qu'Elie de Beaumont exultait ? A toutes les questions concernant Cazeaux, Joseph avait répondu par la négative. Quant à l'Abbé de l'Epée, il se félicitait non moins chaudement des réponses faites par son protégé.

★★

L'instruction du procès était terminée en août 1778. Pour mieux dire, on se résignait à la déclarer close, car on ne savait pas encore quelle était la victime et encore moins quels étaient les coupables.

Cazeaux profita de ces hésitations pour réclamer sa mise en liberté provisoire que les juges du Châtelet rejetèrent.

L'étudiant toulousain fit appel de ce jugement devant le Parlement.

De tous côtés surgirent alors pamphlets et mémoires, si bien que la galerie connaissait la cause avant les magistrats.

Un avocat déjà célèbre, Tronson du Coudray, entre dans la bataille et il débute en cette cause retentissante par un coup de théâtre.

Il vient, en effet, de découvrir la preuve que le fils de la Comtesse de Solar a quitté sa mère pour suivre Cazeaux à Bagnères le 4 septembre 1773 d'après les registres du sieur Cadours, maître d'école à Toulouse, et dont le jeune Solar a suivi la classe jusqu'à cette date.

Or, le sourd-muet Joseph a été trouvé, errant aux environs de Cuvilly, le 1^{er} août 1773 ; donc il ne peut être le petit Solar... l'argument est sans réplique et la cause entendue...

Sans réplique ? Il n'y a pas au Palais d'argument sans réplique et on n'en connaît pas qui ait fermé la bouche à un plaideur.

Et tout aussitôt les ripostes pleuvent. Cazeaux a dit d'abord qu'il avait quitté Toulouse vers la fin août, puis le 2 septembre et maintenant le 4 de ce même mois.

La comtesse de Solar, évidemment bien renseignée, écrivait, longtemps avant le début de l'affaire, alors que nul ne pressentait l'importance de cette date, que son fils l'avait quittée, dès la fin de juillet.

Bref, il en fut de cette preuve « décisive » comme de tant d'autres, réputées décisives également ; au bout de quelques jours on n'en parlait plus, et la bataille faisait rage sur d'autres points, plus particulièrement sur le voyage de Toulouse à Charlas.

— Cazeaux, alléguaient les uns, était avec son frère — l'Abbé — et n'a pu, par conséquent, se débarrasser de son compagnon.

— Erreur ! ripostaient les autres ; à Montégut, dernière couchée avant Charlas, l'Abbé a disparu, et Cazeaux a poursuivi son voyage — seul — avec un enfant sourd-muet qu'il présenta à ses parents comme étant le petit Solar. Mais n'y avait-il pas un autre voyageur, qui, parti la même nuit de Montégut, faisait route avec le vrai Solar, dans une voiture de poste, vers les lointains pays du Nord ?

— Mais où Cazeaux aurait-il trouvé ce sourd-muet supplémentaire ?

— L'Abbé de l'Epée répond à cela qu'il existe un ramoneur nomade parcourant les Pyrénées en compagnie de sept ou huit enfants, tous sourds et muets, dont l'un a pu être livré à Cazeaux pour une modique somme d'argent.

On rit beaucoup de cette histoire de marchand de sourds-muets.

Tronson du Coudray riposte que tout cela n'est que le fruit d'une imagination saugrenue. Pour lui, le petit de Solar se trouvait à Charlas en septembre 1773, alors que Joseph était à cette même époque à l'hôpital parisien Bicêtre.

— Mais pourquoi, reprend alors l'Abbé de l'Epée, Cazeaux était-il resté à Charlas si longtemps après son séjour à Bagnères, au lieu de rentrer à Toulouse avec l'enfant ? C'est qu'il lui était impossible de revenir avec le sourd-muet qui n'était pas le sourd-muet de Solar.

Qu'attendait-il ? Un moyen de supprimer ce faux de Solar qu'on n'osait produire. Mais comment ?

Une épidémie de petite vérole se chargea, bien opportunément, de l'en délivrer.

Une épidémie « violente » à en croire les défenseurs de Cazeaux, « et dont moururent un grand nombre d'enfants ». Cette allégation paraît bien mensongère, puisque le registre de la paroisse ne mentionne pour le mois de janvier 1774 qu'un seul décès : celui du petit sourd-muet des Cazeaux.

Car ce pauvre délaissé mourut et Tronson du Coudray vante les mérites de ce médecin de campagne qui s'est dévoué sans compter pour essayer de le sauver.

Un médecin renommé ?..., rétorque-t-on de l'autre côté de la barre, qui a négligé de conseiller à Cazeaux d'aller dormir ailleurs qu'aux côtés du jeune malade.

Le petit muet mort — enfin ! — il s'agissait de l'inhumer. Sous quel nom ? Un seul témoin pouvait attester avec autorité que le défunt était le fils de la comtesse de Solar. Or ce témoin unique, c'était Cazeaux lui-même et il était dans le coma.

Il était ! Non... il a voulu être... dans le coma pour que l'enfant soit inhumé sans qu'on ne lui réclame — à lui seul qui les connaissait — les nom, prénoms, âge et qualités du défunt, se mettant ainsi à l'abri de tous soupçons.

Quand, après plusieurs jours, il sera rétabli, il ne s'informerait pas de la façon dont a été libellé l'acte de décès. Il n'aviserait même pas la mère qu'elle n'a plus de fils ! Négligences fatales qui ne peuvent s'expliquer que par la crainte de se compromettre, soit en signant un faux acte officiel, soit en écrivant une lettre qui ferait preuve en cas d'enquête.

Car il est faux cet acte de décès ! Il ne mentionne ni le nom, ni les prénoms, ni l'âge du défunt !... Le voici dans sa forme primitive :

« Le même jour — 28 Janvier 1774 — est décédé et a été inhumé le lendemain dans la sépulture de M. Cazeaux présents le sieur Guillaume Cazeaux et Dominique Terrade le 29 dudit en foi de quoi Durban Curé ».

Ce n'est que longtemps après — probablement quand M. de Vormes réclama copie de cet acte — que le curé de Charlas ajouta en interligne ces mots « le comte de Solar ».

Plus tard encore, inquiet du nombre de personnes honorables qui réclamaient cette pièce, il la compléta ainsi :

« Un enfant de 10 à 11 ans, qui était muet et qu'on appelait le comte de Solar ».

Mais les défenseurs de l'étudiant toulousain s'obstinaient : ils voulaient des faits probants, sachant bien que la partie adverse était, autant qu'eux-mêmes, dans l'impossibilité d'en produire en une affaire où tout était mystère et imprécision.

Quel intérêt M^{me} de Solar avait-elle à se défaire de son fils ? demandaient-ils, et les mandataires de Joseph se voyaient alors obligés de dévoiler des faits « qu'ils eussent voulu ensevelir dans un oubli éternel ».

Nul, à Toulouse, n'ignorait les relations scandaleuses de Cazeaux avec cette comtesse, très ambitieuse d'un second mariage plus brillant que le premier. Mais l'obstacle était ce marmot infirme qui décourageait les éventuels épouseurs.

Et puis sa situation financière était précaire pour ne pas dire catastrophique, puisqu'on lui savait six mille livres de dettes. Or son fils, nous l'avons vu, avait reçu, en héritage, à la mort de son père, un titre de 40.000 livres. Si le petit Solar avait eu la bonne idée de mourir, la mère aurait hérité de cette somme, augmentant ainsi ses chances de remariage.

Sûre de son emprise sur Cazeaux qu'elle sentait follement épris, elle le cajola, le capta, se rendit maîtresse de son cœur et de ses sens. Quel prix la tentatrice mit-elle au servage qu'elle exigeait ? on le devine...

Quand le petit Solar a disparu, quand meurt à Charlas — de la petite vérole ou d'autre chose — le sourd-muet qui lui a été substitué, M^{me} de Solar, qui n'a pas été avertie de la maladie grave de celui qui passe pour son enfant, ne sera pas non plus avisée de son décès.

Cazeaux n'ose pas écrire et rien que ce silence établirait que le petit mort de Charlas n'était pas le descendant de Solar.

On tentera bien de justifier, du côté des défenseurs de l'étudiant toulousain, cette inexplicable incurie : on dira que le curé de Charlas, ne sachant à qui s'adresser pour connaître les nom, âge et qualités du défunt, écrivit à un sieur de l'Espinasse, habitant Toulouse, pour être renseigné à ce sujet et le prier d'avertir la mère... Mais comme par hasard cette lettre n'est point parvenue !!!

Quand, guéri, Cazeaux revint à Toulouse, il dut apprendre lui-même à la comtesse le douloureux événement de Charlas.

Quelle est la réaction de cette mère ? Aucune, sinon d'écrire — comme nous l'avons vu — à son cousin Jouaisneau pour lui réclamer de l'argent, ajoutant d'ailleurs que son fils lui en avait coûté beaucoup en restant six mois à Bagnères.

Pourquoi ce mensonge ? alors que nous savons par Cazeaux lui-même qu'il n'est resté à Bagnères que quinze jours ? Sûrement pour ne pas éveiller l'attention sur Charlas et le séjour suspect chez les parents Cazeaux.

★ ★

Telles étaient les complications de la cause lorsque le Parlement évoqua l'appel de Cazeaux le 2 Mars 1779.

L'arrêt ne fut rendu que le 20 Avril.

La Cour ordonne un supplément d'information à Péronne, à Montdidier et à Cuvilly ; en outre, Joseph sera conduit par les juges du Châtelet en la ville de Toulouse et dans les villages de Bagnères et de Charlas. Cazeaux, enfin, est mis en liberté provisoire mais il lui est interdit de retourner chez lui avant la fin de l'enquête ordonnée.

Ce qui, en langue vulgaire, signifiait que tout était à recommencer !

Nous voici donc à Toulouse en septembre 1779, où ce grand rendez-vous du monde judiciaire suscite un vif intérêt parmi la population de la capitale languedocienne, toujours à l'affût de quelque spectacle extraordinaire.

On conduit Joseph rue du Sénéchal, mais il ne reconnaît pas les lieux. Par contre, au couvent des Sœurs Grises qui est face à l'ancienne maison Solar, le sourd-muet montre un lit où il a couché.

Il est, de plus, formellement reconnu par les anciens domestiques de sa mère.

L'un des anciens habitués du salon de M^{me} de Solar, le docteur Daniel, est invité à venir témoigner. Il reconnaît Joseph et Joseph le reconnaît, indiquant par gestes que « ce monsieur jouait de la trompette », ce qui s'avère exact.

Puis, on quitte momentanément Toulouse pour se rendre à Albi où l'on conduit Joseph à la maison que les de Solar avaient habitée. Joseph la reconnaît dès l'abord, et, en y entrant, va seul à la chambre que le petit Solar avait occupée !

On retourne à Toulouse pour interroger Cadours, le maître d'école, chez qui, d'après Tronson du Coudray, le petit Solar aurait suivi les cours jusqu'au 4 Septembre, rendant ainsi impossible sa présence à Cuvilly le 1^{er} Août.

Cadours fut incapable de dire aux juges à quoi correspondait cette date, mais il reconnut en Joseph le petit de Solar. L'un des élèves de cet hurluberlu déclara avec candeur que leur maître leur avait bien recommandé de ne pas reconnaître pour un de leurs anciens camarades le sourd-muet qu'on leur présenterait.

Les Magistrats parisiens prirent le sage parti de n'attacher aucune importance aux déclarations, ni au registre de ce cuistre versatile.

La commission recueillit, au reste, des déclarations plus intéressantes.

Celles d'une dame Marguerite Rouzel, d'abord. Elle indiqua que, séjournant à Bagnères, elle y vit Cazeaux promenant un sourd-muet. Elle ne fit pas beaucoup attention à lui « vu qu'un portefaix du pays en avait plusieurs ». C'était la première et la seule allusion au marchand de sourds-muets dont avaient tant ri les avocats de Cazeaux.

Les juges recueillirent, ensuite, deux précieux témoignages sur les derniers moments de la comtesse de Solar.

La femme Lama, chez qui Cazeaux et sa maîtresse s'étaient réfugiés, raconta comment Cazeaux refusa de laisser entrer dans la chambre un prêtre, venu apporter à la comtesse les consolations

religieuses à l'heure suprême. Il fallut, dit-elle, envoyer douze soldats pour le contraindre à laisser la mourante avec son confesseur, comme s'il craignait de sa part l'aveu de son crime.

Quand la dame de Solar eut reçu les derniers sacrements, elle demanda à voir sa fille. Caroline fut amenée ; la comtesse la fit asseoir sur son lit, et, en présence de Victoire, sa femme de chambre, elle dit : « ma fille, vous avez un frère qui est perdu ; s'il vient à se retrouver, prenez-en soin ! »

Un peu plus tard, la comtesse cria à Victoire : « Ah ! mon fils ! » — « Mais il est mort », répliqua la servante.

— Non, dit la moribonde, il court le monde !



Afin de ne rien négliger, les Magistrats décident alors de se rendre à Charlas, où le cortège judiciaire fait son entrée le 17 Septembre 1779.

L'Abbé Durban est invité à comparaître : c'est lui qui a dressé l'acte d'inhumation extravagant que l'on connaît. Il est requis de produire son registre ; on y relève la mention du décès avec toutes les ratures, les surcharges, les interlignes ajoutés selon les fantaisies ou les exigences du moment.

L'ecclésiastique est sévèrement réprimandé et on l'invite à conduire les Juges à l'endroit du cimetière où il affirme que l'enfant inconnu a été inhumé.

On s'est assuré le concours de deux médecins de Saint-Gaudens qui devront examiner les ossements contradictoirement avec les docteurs, amenés de Paris.

Le 19 Septembre, la macabre opération commence. On entame le sol à coups de pioche et l'on creuse profond.

Tous les regards se fixent sur ce trou béant au bord duquel se tient Cazeaux, le teint livide.

Tout à coup, l'un des médecins arrête d'un geste le travail des fossoyeurs. Il descend dans le trou et en retire un crâne. Le reste du squelette est bientôt mis à jour.

C'est la dépouille d'un enfant de huit à dix ans, disent les médecins de Saint-Gaudens ; les docteurs parisiens s'élèvent contre ce diagnostic ; le « sujet » d'après eux n'avait pas atteint huit ans... Or, le petit Solar avait plus de 11 ans le 28 janvier 1774 !

Les médecins ne sont, d'ailleurs, pas très sûrs du sexe de l'enfant !!!

On passe au crible les ossements et... surprise ! l'on découvre une surdent que l'on replace dans son alvéole — où elle s'adapte parfaitement — à la mâchoire supérieure gauche.

La surdent du petit Solar et celle de Joseph !!! Les Magistrats du Châtelet en étaient.. ahuris !!!

Comment rentrer à Paris, après un si solennel exode, sans avoir recueilli autre chose que de nouvelles difficultés ?

Comment avouer qu'un déplacement si coûteux n'avait pour résultat que de rendre le problème insoluble ?

★ ★

De retour à leur Tribunal, ces Messieurs du Châtelet annoncèrent que l'information continuait.

Elle continua, en effet, et on la prolongea durant deux ans encore, sans qu'un rayon de lumière perçât l'obscurité.

★ ★

Le jugement fut enfin prononcé le 28 Juin 1781 et, sauf le respect dû aux décisions de justice, on peut bien avouer qu'il ne veut rien dire !!!

Les Magistrats du Châtelet avaient essayé de contenter tout le monde... Ils admettaient qu'il y eût une victime, mais pas de coupable.

En conséquence, Cazeaux était reconnu innocent et, par la même sentence..., le sourd-muet Joseph était proclamé « issu du légitime mariage de feu le sieur Comte de Solar et de la demoiselle Clignet, son épouse ».

Ledit Joseph était invité « à reprendre le nom et les armoiries de ses parents » et sa sœur se voyait « contrainte à reconnaître Joseph pour son frère » ; il lui était interdit, ainsi qu'à toute autre personne « de le troubler ni inquiéter dans la possession de son dit état civil ».

Comme dans une fable célèbre de La Fontaine, il n'y eut de châtiment que « pour un pelé, un gâleux, d'où venait tout le mal », et c'était le maître d'école Cadours, « convaincu d'avoir cherché à préparer des témoins », qui était condamné à entreprendre le voyage de Paris pour y être admonesté publiquement et à payer une amende de trois livres.

Quant au Curé de Charlas, il était sévèrement blâmé.

Cazeaux et Caroline de Solar relevèrent appel de ce jugement : le premier pour « tort à son honneur », la seconde pour « s'opposer à l'intrusion d'un étranger dans sa famille ».

Mais cet appel ne toucha jamais les Juges du Parlement ! et l'on n'a jamais su pourquoi...

On ignore tout autant l'accueil consenti par Caroline de Solar à celui qu'elle devait traiter en « frère aîné », comme l'on ignore d'ailleurs ce que devint l'ex-Joseph, promu Comte de Solar.

★
★★

Mais c'est assez énumérer tout ce que l'on ne sait pas, pour revenir au peu que l'on sait.

L'Abbé de l'Épée mourut en 1789. Les ennemis du jeune Comte de Solar avaient sans nul doute attendu la disparition de son protecteur pour recommencer la bataille : c'est la seule façon d'expliquer comment, après tant d'années, l'appel formé en 1781 par Caroline de Solar fut exhumé des lointaines procédures.

L'heure était bien choisie : la Révolution venait d'abolir les vieilles juridictions ; il n'y avait plus que des Juges d'aventure, nommés à l'élection et très disposés, par besoin d'innovation, à piétiner les arrêts rendus naguère par la Justice, réputée caduque, de l'Ancien Régime.

★
★★

Couvert par le tumulte de la folle tourmente, le procès Solar se réveilla sans bruit.

Un juge du deuxième arrondissement de Paris, Eude, plongea courageusement dans la paperasserie de l'immense enquête ; il s'avisait d'un fait qui paraissait n'avoir pas été apprécié à sa valeur par les juges de 1781 : c'était l'instruction menée à cette époque dans la région de Cuvilly où l'on avait découvert le sourd-muet.

Cette enquête avait réveillé la vieille histoire de deux frères errants : l'un se nommait Alexandre et était âgé de quatorze ans ; l'autre, sourd-muet, appelé Pierre, ne paraissait avoir qu'une dizaine d'années.

Tous deux étaient flamands, fils d'un employé aux mines, Pinchon de la Motte, habitant les environs de Liège.

Alexandre avait volontairement abandonné son frère en plein champ, puis il disparut.

Rentré chez ses parents, il assura que Pierre était à Paris « où une dame l'avait placé ».

Son père ne se contenta pas de cette affirmation ; il voulait une preuve et Alexandre se remit en route. Il revint au bout de trois semaines, rapportant un papier non signé, attestant que le sourd-muet avait été admis à Bicêtre sur la recommandation de la dame Héraut de Séchelles.

Or, c'est par cette même dame que Joseph avait été, lui aussi, placé à Bicêtre !...

C'est ce thème un peu vague que le citoyen Eude prit pour base de son argumentation. Il ne cacha d'ailleurs pas que, ni Pinchon, ni sa fille, mis en présence de Joseph, n'avaient reconnu en lui le petit Pierre ; cette méconnaissance, qui, naguère, avait décidé les juges du Châtelet à ne point poursuivre cette piste, troublait très peu le Juge Eude.

Pour lui, le seul point à déterminer était de savoir si le sourd-muet, trouvé à Cuvilly, était ou non le fils de Solar. Et il concluait, en fin d'un long rapport, par la négative.

Le deuxième tribunal de Paris adopta cette thèse le 24 juillet 1792.

Il interdisait, en dernier ressort, au sourd-muet appelé Joseph de se dire et se qualifier fils du comte et de la comtesse de Solar et de prendre les noms ou exercer les droits et actions appartenant à cette famille.

Quant à Cadours, le maître d'école toulousain, il était réhabilité !

★
★★

Quinze jours plus tard la Monarchie s'effondrait et l'infortuné Joseph, privé à temps opportun, de son nom aristocratique, dut-il peut-être à cet à-propos de ne point connaître les prisons de la Terreur.

Mais que devint-il ? On l'ignore. Il semblerait, selon des sources sûres, qu'il ait trouvé la mort sur un champ de bataille, au service de sa patrie, montrant ainsi par cette fin glorieuse, qu'il était digne de porter le nom de « de Solar ».

On s'étonnera sans doute que de tels faits ne soient pas plus connus ; mais on s'étonnera bien davantage d'apprendre que, comme tant d'autres, cette histoire finit par un mariage. Caroline de Solar épousa, en effet, Cazeaux, le prétendu ravisseur, qui avait été, comme on le sait, l'amant de sa mère.

En 1866, l'ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'Appel de Paris, Gaudry, notait dans son *Histoire du Barreau* : « L'auteur a connu M. et M^{me} Cazeaux, vieux époux, simples, bons et aimables, oubliant leurs malheurs dans leur mutuelle affection ».

★
★★

Tel est le récit de cette mystérieuse affaire qui dura dix-neuf ans et dont le secret reste toujours aussi impénétrable qu'énigmatique : le petit sourd-muet, trouvé à Cuvilly, était-il ou non le fils du Comte de Solar ?

Je serais tenté de répondre par l'affirmative. Cependant, comme je ne suis qu'avocat, et selon les derniers termes — combien traditionnels — de nos conclusions, je préfère répondre : « sous toutes réserves » et vous dire : « à vous de juger » !!!

P.-S. — Ce récit est tiré du livre de G. Lenôtre intitulé : « L'impénétrable secret du sourd-muet mort et vivant » et du « Mémoire à consulter, pour le sieur Bonvalet, Avocat en Parlement ».

... Ces documents ont été mis gentiment à la disposition de l'auteur par M^e Canguardel, Avocat à la Cour.